

Image not found or type unknown



Droits de succession en france sur héritage de l'étranger ue

Par clic, le **16/04/2009** à **23:07**

Bonjour

Est-on soumis à des droits de succession en France sur un héritage provenant d'un pays étranger - appartenant à l'Union Européenne - sachant que tous les droits de succession, taxes et impôts ont été réglés dans ce pays ?

Doit-on en ce cas déclarer cette somme - qui est nette d'impôts - en France ?

Merci de votre réponse